Compte rendu de l'Assemblée Générale du 27 avril 2024 à Tarascon

L'Assemblée Générale est ouverte par Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ, Président de la FDC de l'Ariège.

Le Président remercie les chasseurs de l'ACCA de Tarascon pour leur implication. Il remercie de leur présence à la tribune Monsieur BERTOUX (Préfet de l'Ariège), Monsieur MICHAU (Sénateur de l'Ariège), Madame FROGER Députée de l'Ariège, Monsieur PANIFOUS (Député de l'Ariège), Madame TEQUI (Présidente du Conseil Départemental), Monsieur BERMAND (Conseiller Régional), Monsieur CABANES DALMAU (Président de la Fédération de chasse Andorrane), Monsieur LACUBE (Président de la Chambre d'Agriculture), Monsieur EMLINGER (Président du Conseil Départemental de la Randonnée Pédestre), Monsieur DEJEAN (Commissaire aux Comptes), Monsieur DENAT (Trésorier) et l'ensemble des participants. Il cède la parole à Monsieur Alain SUTRA, Maire de Tarascon qui dit le plaisir qu'il a de recevoir l'AG de la FDC de l'Ariège dans sa ville. Il rappelle que la chasse, au-delà d'un loisir, est une activité sociale, populaire et écologique.

Le Président sollicite une minute de silence en mémoire d'Alexandra et Camille SONAC.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 29 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DE GESTION

Le Président présente le rapport de gestion de l'exercice clos au 30 juin 2023 et met l'accent sur quelques chiffres essentiels. Le résultat net comptable est un déficit d'un montant de : - 244 866,02 €

AFFECTATION DES RESULTATS ET DES RESERVES

Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ, Président, propose l'affectation des résultats :

Déficit 2022/2023 : imputation en réserve statutaire pour : - 244 866,02 €

En outre, sur proposition du Conseil d'Administration, la réserve pour investissement est ramenée au montant de la valeur nette comptable des immobilisations, soit 246 703 €. La différence avec le solde antérieur de cette réserve est réaffectée en réserve statutaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Nicolas DEJEAN, Commissaire aux Comptes fait lecture de son rapport. Il conclut à la sincérité et à la régularité des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2023.

RESOLUTIONS

Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité.

L'affectation des résultats en réserves de gestion et le réajustement des réserves d'investissement sont approuvés à l'unanimité.

BUDGET PREVISIONNEL 2024/2025

Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier fait lecture du budget prévisionnel 2024/2025 qui s'élève en charges comme en produits à la somme de 1 400 713,50 €.

Ce budget est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

ADOPTION DES DIVERSES COTISATIONS POUR LA SAISON 2024/2025

Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ soumet à l'Assemblée Générale les montants des diverses cotisations pour la saison 2024/2025 :

timbre fédéral : 90 €

timbre temporaire (9 jours) : 45 €

> timbre temporaire (3 jours) : 23 €

- ➤ Frais de dossier pour les validations du permis de chasser (hors validations nationales) : 3 €
- > timbre grand gibier : 35 €. Conformément à l'article R. 426-10 du Code de l'Environnement, il faut entendre par grand gibier les animaux appartenant aux espèces suivantes : sanglier, chevreuil, cerf élaphe, cerf sika, daim, chamois, mouflon, isard
- dispositif de marquage grand gibier :

• Pour les cerfs, biches et indéterminés : 70 €

Pour les chevreuils : 22 €
Pour les mouflons : 35 €
Pour les daims : 50 €
Pour les isards : 20 €

Offre « promo Chasse » 2024/2025

En complément de l'incitation financière obligatoire prévue par la loi pour les nouveaux chasseurs, le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège propose l'offre suivante :

- remboursement de 50 % du prix des cotisations fédérales annuelles départementales aux chasseurs qui ont réussi l'examen du permis de chasser l'année précédente et qui valident leur permis pour la 2ème année consécutive pour le département de l'Ariège (62,50 € pour les chasseurs de grand gibier et 45 € pour les autres)
 - offre non valable pour les validations temporaires
 - la 2^{ème} année de validation est obligatoirement consécutive afin de faciliter le contrôle des régisseurs

Adhésion des titulaires de droits de chasse (y compris ACCA, AICA et privés)

• cotisation de base : 150 €

Barème des prestations de services (hors ACCA et AICA et suivant contrat)

- liste des interventions de la Fédération (inchangée)
 - appui administratif, technique, juridique et financier : base forfaitaire 76,22 €
 - conseils du Service Technique : 0,23 € par hectare
 - prévention des dégâts de gibier : 0,10 € par hectare
 - ❖ formation pratique des chasseurs : 0,10 € par chasseur

Participations dues par les ACCA et AICA pour leur affiliation à la Fédération dans le cadre du programme de coordination :

- prestations pour les services rendus par la Fédération au titre de ses obligations légales :
 - ❖ appui administratif, technique, juridique et financier
 - conseils du Service Technique
 - expertises diverses et prévention des dégâts
 - formation pratique des chasseurs (sécurité)
- tarifs (inchangés) :

base forfaitaire: 38,11 €

par hectare jusqu'à 2 000 ha : 0,05 €
 par hectare au-delà de 2 000 ha : 0,02 €

Contribution territoriale dégâts de gibier obligatoire : 0 € par hectare

Ces cotisations sont approuvées à l'unanimité par L'Assemblée Générale.

L'AG prend acte des dispositions adoptées le 6 mars 2024 lors du congrès de la FNC : Ainsi pour la saison 2024/2025 :

Cotisation fédérale « permis national »: 103,09 €

Pour la saison 2024/2025, l'AG de la FNC du 6 mars 2024 a fixé le montant du prix unique du timbre annuel (valable sur l'ensemble du territoire national) pour les chasseurs validant pour la première fois à 30 €.

COMPTE RENDY MORAL DY PRESIDENT FERNANDEZ

Je remercie Monsieur Alain Sutra, Maire de Tarascon sur Ariège, de nous accueillir aujourd'hui pour notre Assemblée Générale annuelle. Je souhaite la bienvenue à toutes et à tous et vous remercie de votre présence toujours si nombreuse.

Au niveau national

Dans une société toujours plus déstabilisée dans laquelle la simple défiance laisse désormais la place à la plus brutale des réactions, nous, chasseurs Ariègeois, avions encore la chance de pouvoir nous épanouir dans un département authentique où le coût de la chasse est modéré et le gibier abondant.

Il appartient à chacun d'entre nous d'en être conscient et d'œuvrer chaque jour pour que cette chance qui est encore la nôtre ne disparaisse.

Nombre de facteurs participent ou participeront à ce risque de dislocation de notre monde, victime rêvée de la radicalisation des pensées et des actes. Ce n'est pas le lieu pour développer ce constat mais je remarque que pour exister aujourd'hui, il faut obligatoirement avoir un avis tranché, être « pour » ou « contre » et surtout convaincre l'autre ou le combattre sans retenue. Pourtant, le vivre ensemble passe d'abord par le respect de la liberté de penser et d'agir de l'autre.

Je suis parfaitement convaincu que la pensée écologiste radicale est totalement dans cette phase « anti-tout » et que nos opposants mènent contre nous et tous ceux qui ne pensent pas comme eux une croisade nauséabonde.

Comme tant d'autres, j'en ai d'ailleurs fait directement les frais lors du premier jugement particulièrement sévère du tribunal de Foix qui faisait suite à la plainte d'associations écologistes de tous bords venues organiser un colloque « anti-nous » à La Bastide de Sérou le 05 mai 2018. Le tribunal de Foix avait décidé de leur donner raison et nous a condamnés avec la plus grande sévérité.

Bien évidemment nous avons fait appel de cette décision.

Le jeudi 30 novembre dernier, la Cour d'appel de Toulouse a censuré en quasi-totalité le verdict du Tribunal de Foix en déboutant les associations anti-chasse, notamment sur leurs très juteuses demandes de parties civiles. Seule une amende symbolique nous a été infligée pour déclaration tardive de la manifestation.

Ainsi, la justice a enfin été rendue et le droit pour nous de manifester, pour la défense de la ruralité en général et de la chasse en particulier, reconnu face à des associations intégristes dont on connait par ailleurs de quels coupables excès elles sont capables en matière de manifestation. Les associations environnementalistes et le ministère public ont formé un pourvoi en cassation. Affaire à suivre...mais bel et bien révélatrice de la guerre engagée contre nous.

Elle n'est qu'un petit exemple de cette stratégie destructrice.

Nos adversaires ont la partie belle, en effet, ils trouvent dans la multiplication et la complexification des lois, règlements et démarches administratives tous les outils pour nous contraindre aux dictats de la pensée écologiste.

Ce sentiment d'étouffement ressenti par beaucoup n'est pas un mirage, il correspond bel et bien à une réalité, à une stratégie de fond sur le long terme.

Je me dois donc de vous demander de rester mobilisés et unis pour que subsistent encore quelques espaces de liberté dans lesquels il nous sera possible de puiser cet oxygène qui commence sérieusement à manquer.

Pour nous, cet espace de liberté, c'est la chasse.

Au-delà de la passion qu'elle suscite chez chacun d'entre nous, il s'agît en réalité d'un véritable mode de vie qui nous habite toute l'année et pas seulement entre les dates d'ouvertures et de fermetures. C'est ce mode de vie qui dérange et qui est toujours aussi décrié, attaqué dans ses fondements par une poignée d'idéologues ne représentant qu'eux même, bien loin de représenter la société dans son ensemble même s'ils trouvent hélas quelques soutiens médiatiques ou autres. Cette culture ancestrale, transmise de génération en génération n'a pas vocation à se complexifier au-delà du supportable et nous y veillons car, à mon grand regret, je constate que cette voix moralisatrice est entendue au sein des plus hautes instances de l'Etat.

MORATOIRES

Prenons pour exemple les quelques moratoires sur la chasse du Grand Tétras, de la Barge à queue noire, du Courlis cendré et de la Tourterelle des bois. La chasse n'est pas un problème pour ces espèces, bien au contraire, puisqu'elles bénéficient d'actions de suivi, de gestion et d'aménagements mises en œuvre par les Fédérations mais surtout par l'immense réseau des bénévoles chasseurs qui, toute l'année, sont sur le terrain pendant que nos opposants affinent leur stratégie pour nous contraindre un peu plus. Malheureusement, l'espoir de voir ces espèces de nouveau chassables s'amenuisant de jour en jour, il devient urgent de ne plus accepter quelques concessions que ce soient et de lutter pour conserver chaque pratique, chaque espèce de gibier.

C'est cette diversité de connaissances et de savoir-faire qui constitue l'âme de la chasse Française.

PALOMBIERES

Prenons pour exemple les chasses traditionnelles, palombières comprises, qui sont dans le collimateur de la commission européenne et qui vont être d'ici deux mois remises en cause et interdites par le Conseil d'Etat. Encore une preuve que l'état de conservation des espèces n'est qu'un prétexte pour contraindre la pratique de la chasse puisque, nous le savons tous, la palombe est bien loin d'être une espèce en danger. Son statut d'espèce susceptible d'occasionner des dégâts, révisé annuellement, a d'ailleurs été renouvelé une fois encore dans le département de l'Ariège, preuve de l'abondance de cette espèce qui peut localement poser problème sur les cultures au stade des semis et des récoltes.

ESOD (NUISIBLES)

Cela m'amène naturellement à vous parler du renouvellement du classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts qui a eu lieu cette année pour tous les départements. Dans chacun d'entre eux, les services de l'état ont été amenés à proposer au Ministère de la transition écologique et de cohésion des territoires la liste des espèces à classer « nuisibles » pour les trois prochaines années. Evidemment, chaque demande a dû être justifiée à l'aide de nombreux éléments tels que le chiffrage des dégâts occasionnés aux cultures, élevages, etc. Nous l'avons fait.

Néanmoins, ce travail minutieux a fait l'objet de vifs débats puisque l'arrêté ministériel de classement de ces espèces ESOD du 3 août 2023 a été attaqué immédiatement après sa publication! De nombreux recours en annulation ont été déposés dans la quasi-totalité des départements et pour une fois, la liste d'espèce nuisibles en Ariège n'a pas été attaquée. Un oubli sûrement! Évidemment, parmi les contestataires, on retrouve encore une fois l'association One Voice et la LPO qui par leurs actions dogmatiques participent à une judiciarisation à l'extrême de la chasse et avec elle, de l'ensemble de la société.

C'est donc tout naturellement que je souhaite remercier l'association des louvetiers, des piégeurs ainsi que la FDSEA pour leur implication dans la récolte et la synthèse des fiches dégâts. Ce travail de tous les jours a payé et doit être maintenu pour pouvoir justifier nos futures demandes.

En ce qui concerne les espèces protégées telles que le loup, l'ours, le cormoran, le héron et bien d'autres, je suis toujours stupéfait de l'absence de réaction de l'Etat face à l'ensemble des nuisances et déséquilibres causés par leur abondance et leur gestion imbécile.

C'est en cela que l'on comprend que la conservation de la biodiversité, loin d'être une finalité pour ces soi-disant « écolo », n'est finalement qu'un moyen d'impacter, parmi d'autres activités, la pratique de la chasse afin de la déstructurer.

SIA

Viennent s'ajouter à cela quelques contraintes règlementaires supplémentaires. En effet, vous n'ignorez plus qu'il vous faut déclarer la totalité de vos armes sur votre compte SIA ouvert par le ministère de l'intérieur.

Afin de vous aider dans ces démarches, la Fédération vous a proposé son aide l'année passée. Ce sera encore le cas puisque début 2024, la date limite de déclaration des armes au SIA a été reportée au 31 décembre 2024. N'hésitez pas à nous contacter pour prendre rendez-vous avec mes services et ceux de la Préfecture avec qui nous travaillons très efficacement. Je tiens d'ailleurs à les en remercier sincèrement ainsi que notre administrateur, Didier ROUAIX, qui s'est parfaitement emparé de ce dossier.

COMMUNICATION

Toutes ces constatations nous imposent de réagir au plus vite afin de nous défendre et de faire comprendre au plus grand nombre que la chasse a bel et bien sa place dans notre société.

C'est pourquoi les actions de communications ont une importance toute particulière et que je me réjouis des excellentes actions de communication engagées par la FNC avec les clips sonores « Parlons biodiversité » sur RTL et les spots « J'aime la Nature Propre » diffusés largement sur plusieurs chaînes de télévision. Certaines ACCAs ont d'ailleurs organisé des journées de ramassage des déchets et je tiens à les féliciter. J'encourage d'autres territoires à les rejoindre dès que possible. À noter que d'autres Fédérations de sports de plein air ont été partenaires de l'édition 2024.

RANDONNEE

Ce fût notamment le cas de la Fédération nationale de randonnée avec qui la Fédération nationale des chasseurs a signé une convention de partenariat. Animés par une passion commune pour la nature, les chasseurs et les randonneurs vont ainsi œuvrer pour une cohabitation harmonieuse de leurs activités respectives, apprendre à mieux se connaitre et à se côtoyer dans le respect des droits et devoirs de chacun notamment en ce qui concerne le droit de propriété et surtout, le droit de chasse. Nous y veillons chaque jour.

J'ai donc donné suite à cette initiative nationale en Ariège le 5 décembre 2023 en signant une convention de partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Ariège.

SDGC

Cette année nous avons eu à réaliser les différentes phases de renouvellement de notre schéma départemental de gestion cynégétique.

Bien que nous ayons été à l'écoute des très nombreuses recommandations des services de l'Etat, nous y avons intégré seulement ce qui nous paraît opportun et adapté aux différentes pratiques cynégétiques du département.

En effet, je tiens à rappeler ici, une fois encore, que ce document qui encadre la pratique de la chasse notamment en termes de sécurité et de gestion des espèces gibier pour les 6 prochaines années est rédigé sous la seule responsabilité des Fédérations de chasseurs après en avoir présenté le fond en assemblée générale comme ce fut le cas lors de l'AG de Saint-Girons il y a maintenant deux ans. Il est ensuite diffusé à différents partenaires forestiers, agricoles, parc naturel régional pour recueillir leurs avis. Ce n'est qu'ensuite que le document définitif est

soumis à l'avis de la CDCFS. J'ai le plaisir de vous annoncer que notre SDGC 2024-2030 a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés y compris les services de l'Etat lors de la CDCFS du 05 avril 2024.

Nous sommes donc dans l'attente de son approbation, je l'espère, dans les jours à venir. J'avais le crayon, Monsieur le Préfet a la gomme.

SECURITE

Ce Schéma sera ensuite largement diffusé pour que toutes les mesures de sécurité et de gestion des espèces soient connues de tous. Je n'ai aucun doute quant au sérieux avec lequel l'ensemble des chasseurs et responsables mettront en œuvre ces mesures sur le terrain, comme ils l'ont toujours fait. Je tiens d'ailleurs à féliciter l'ensemble des chasseurs Ariégeois et saluer leur sérieux dès qu'il s'agît de sécurité à la chasse ainsi que pour le très faible nombre d'incidents ou infractions relevés durant cette saison malgré de très, très, très nombreux contrôles.

Le nombre de chasseurs ayant reçu la formation sécurité décennale fait la démonstration de la totale prise en compte des questions de sécurité. À ce jour, nous sommes 2500 chasseurs à être formés, soit 50 % des chasseurs ayant validé leurs permis en 2023. Pour les autres, pensez à vous inscrire pour y participer avant octobre 2030. Cette vigilance de tous les instants doit continuer et je sais pouvoir compter sur vous.

PETIT GIBIER

PLAINE

Je vais maintenant faire un retour sur la saison de chasse passée en commençant par la plaine et les espèces de petit gibier. On peut toujours regretter que la structure du paysage agricole puisse être parfois défavorable pour ces espèces compte tenu d'une politique agricole commune ayant parfois oublié leurs modes de vie. J'ai pourtant le plaisir de constater que certaines d'entre elles tirent leur épingle du jeu.

Une amélioration de l'état des populations de petit gibier à plume est observée depuis quelques années puisque les individus issus de lâchers qui passent l'hiver pour se reproduire au printemps, sont de plus en plus nombreux. Les aménagements réalisés en faveur de ces espèces par de nombreux agriculteurs partenaires de la Fédération et de la Chambre d'Agriculture n'y sont sûrement pas pour rien. L'implantation de couverts d'interculture de type Corturnix09 et autres implantations de haies ont montré leur efficacité, notamment pour la caille particulièrement abondante dès lors que ces aménagements sont présents sur les parcelles. Ces actions doivent donc être renforcées.

Les travaux de réouvertures de milieux réalisés par le personnel de la Fédération avec nos équipements, au-delà de l'amélioration des conditions de sécurité lors du tir, bénéficient également à toutes les espèces de petit gibier ainsi qu'à toute la biodiversité de plaine et de montagne.

Fidèle à mon engagement pour favoriser l'ensemble des modes de chasse et pour remercier les chasseurs et agriculteurs de leurs efforts, j'ai également demandé un allongement de 15 jours de la période de chasse de la Perdrix rouge et grise de plaine. Cela permettra de chasser ces espèces dans de meilleures conditions qu'en début de saison de chasse notamment à cause des températures élevées.

C'est également le cas du Lièvre dont les comptages annuels réalisés par la Fédération, chasseurs bénévoles et louvetiers montrent que les populations sont en bon état, tant en zone de plaine que de montagne. Fort de ce constat, je vous annonce avoir demandé une prolongation de la période d'ouverture de l'espèce d'une semaine pour la saison prochaine. La Fédération continue également son effort de suivi des épizooties sur cette espèce en analysant des individus retrouvés morts sur le terrain. À ce jour, aucune maladie grave n'a été détectée par le Laboratoire Vétérinaire Départemental partenaire de la Fédération pour les autopsies et autres analyses.

PETIT GIBIER

MONTAGNE

En ce qui concerne le petit gibier à plume de montagne, Grand Tétras exclu pour cause de moratoire idéologique, nous avons, comme chaque année, réalisé de nombreux comptages qui nous permettent de justifier notre demande d'ouverture de la chasse de ces espèces. Les bons résultats de 2023 nous ont permis non seulement de demander l'ouverture de la chasse de la Perdrix grise de montagne mais également celle du Lagopède alpin.

J'en profite pour remercier M le Préfet qui, au regard des données fournies, a décidé d'ouvrir la chasse de ces deux espèces.

Bien évidemment, l'arrêté préfectoral fixant les quotas de galliformes de montagne a été immédiatement attaqué par le CEA et l'association One Voice. Au-delà de porter atteinte à ces pratiques magnifiques, il s'agît pour eux d'un moyen de se financer sur le dos des structures qui travaillent réellement sur ces espèces au quotidien.

Néanmoins, à l'issue de l'audience en référé au Tribunal Administratif de Toulouse durant laquelle le représentant de M le Préfet a brillamment défendu le bien-fondé de l'ouverture de ces deux espèces en s'appuyant sur nos données qualifiées, je cite : « de robustes et de fiables », le résultat a été le même que pour leurs attaques de 2022 et les deux associations ont été déboutées. Ainsi, à notre grande satisfaction, la chasse de ces espèces a pu se dérouler de manière satisfaisante jusqu'à la fermeture.

Profondément choqués par ce succès, nos ennemis et opposants à la chasse des galliformes de montagne se révèlent enfin et essaient maintenant de discréditer professionnels de Fédération de l'Ariège et chasseurs bénévoles en contestant la véracité de nos données. Lorsque les comptages sont mauvais, la chasse est fermée. Lorsque les comptages sont bons, nous sommes des menteurs. Que chacun s'interroge sur cette constatation, notamment au sein des services de l'Etat. Pourtant, des comptages qui démontrent que les populations de Lagopède et de

Perdrix grise de montagne se portent pour le mieux en Ariège devraient être accueillis comme une bonne nouvelle! Puisque ces résultats permettent leur chasse, c'est bien évidemment le contraire dans l'esprit de ces quelques endoctrinés!

Le subterfuge consiste également à comparer nos données Ariégeoises avec celles collectées sur le massif du Canigou, site de référence de l'OFB pour les comptages de Lagopèdes alpins. Dans un département sinistré par les canicules et sècheresses à répétition, le choix de ce site est très largement contestable sur le plan scientifique. Par contre, il n'était pas possible de trouver mieux pour affirmer que l'espèce est en danger!

Dans un tel contexte, je tiens également à vous alerter sur l'importance de déclarer vos prises à la Fédération par sms ou appel dans les plus brefs délais. Les chasseurs qui ne respectent pas ces obligations ne bénéficieront dorénavant plus du carnet galliforme obligatoire pour la chasse de ces espèces. Chaque responsable de territoire de montagne recevra d'ailleurs un courrier lui rappelant ces obligations en la matière. Il en va de notre crédibilité et de l'avenir de cette chasse.

Que chacun soit conscient que je défendrai farouchement chaque chasse, chaque gibier, notamment lorsque la légitimité de notre Fédération dans la gestion de ces espèces sera mise en cause.

GRAND GIBIER

MONTAGNE

ISARD

Dans le même registre que les coups portés sur la chasse des galliformes je voudrais aborder le sujet de l'Isard puisque l'arrêté de fourchette de prélèvements a été attaqué par les mêmes en 2022 en tant que les prélèvements porteraient atteinte à la survie de l'espèce!

Ce n'est pas ce que montrent les suivis réalisés chaque année depuis deux décennies par la Fédération avec l'aide de très nombreux chasseurs bénévoles. D'autres structures comme l'ONF participent très largement à ces comptages.

Tous ces acteurs constatent même une expansion de l'espèce à basse et moyenne altitude dans des zones forestières dans lesquelles quelques dégâts sur plantations et régénérations sont même constatés. La Fédération travaille depuis plusieurs mois maintenant à la mise en place d'un protocole de comptage en zones boisées basé sur l'utilisation d'appareils photographiques automatiques. Cela nous permettrait d'étayer nos résultats de comptages flash qui sont notre référence actuelle en la matière. Nous solliciterons d'ailleurs quelques territoires pour nous prêter main forte dans le déploiement de cette méthode et nous vous encourageons encore une fois à noter chaque observation d'isard notamment lors de battue sur votre carnet.

Sur le plan sanitaire nous avons fait face à une suspicion d'épidémie de kérato-conjonctivite dans l'Est du département en limite avec les Pyrénées-Orientales. Ces foyers se sont heureusement rapidement éteints sans s'étendre davantage. Je me félicite de l'efficacité du réseau de surveillance des chasseurs et des agents de l'ONF qui nous ont alertés et qui nous ont permis d'analyser des individus malades confirmant le diagnostic après analyse par le LVD09. Ce sont également plus de 380 rates qui ont été analysées cette année encore avec des résultats satisfaisants en termes de pestivirose. Ce bon résultat peut être amélioré et je tiens à rappeler l'importance de ces analyses et incite l'ensemble des chasseurs à faire parvenir les prélèvements de rates d'isard à la Fédération.

BOUQUETIN

Pour rester en montagne je tiens à aborder le sujet du Bouquetin sur lequel le partenariat avec le Parc Naturel Régional de l'Ariège est toujours aussi efficace. Je remercie chaleureusement son Président pour le travail réalisé en collaboration avec la Fédération. Celui-ci démontre que les populations se portent bien et que sa gestion conservatoire et sanitaire nous imposera une réflexion quant à sa régulation afin de ne pas tomber dans une crise sanitaire similaire à celle du Bargis, dans les Alpes. Nous n'en sommes pas encore à ce stade dans les Pyrénées Ariègeoises mais il convient d'anticiper cet éventuel écueil le plus tôt possible en laissant la non gestion dogmatique des espèces protégées au vestiaire.

MOUFLON

Un autre bel exemple de gestion d'espèce gibier en Ariège est celle du Mouflon. Les comptages nous informent sur la bonne santé de cette espèce puisqu'ils restent stables avec entre 550 et 600 individus comptés ses trois dernières années. Les plans de chasse sont ici encore en cohérence avec l'état très satisfaisant de la population et permettent l'amélioration de la génétique de cette dernière par le prélèvement préférentiel d'individus atypiques.

DAIM

En ce qui concerne le Daim nous constatons toujours la présence de petits noyaux de population notamment à proximité de parcs privés d'où ils s'échappent. Le tir à l'approche permettant aussi la régulation de cette espèce dont on ne souhaite pas l'expansion, j'ai demandé que l'ouverture de la chasse de cette espèce soit fixée au 1er juin, en même temps que celle du Chevreuil.

CHEVREUIL

Pour le Chevreuil la situation est toujours stable avec des variations de populations locales constatées sur le terrain par les chasseurs et par les comptages de la Fédération. Il s'agît d'un phénomène classique qui ne suscite aucune crainte particulière puisqu'après analyse de plusieurs individus retrouvés morts cette année, aucune cause de mortalité due à une maladie contagieuse n'a été constatée par le LVD 09. L'ouverture

de l'espèce à l'approche à partir du 1er juin est maintenue d'autant que les prélèvements de renards réalisés dans ce cadre améliorent sensiblement la situation du petit gibier grâce à cette régulation.

CERF

Concernant maintenant le cerf, sur certains secteurs, cette espèce est en densité trop importante. En effet, la responsabilité de l'espèce sur les dégâts aux cultures augmente d'une année sur l'autre, certaines plantations forestières peuvent être localement détruites et la régénération forestière compromise.

Il convient donc dans ces secteurs de continuer à gérer l'espèce par l'augmentation des plans de chasse lorsque cela s'avère opportun. Ces derniers renforcés l'an passé par des demandes complémentaires de biches ont été efficaces et ont permis de limiter localement les densités.

SANGLIER

Le nombre de sangliers prélevés cette année est stable en comparaison avec l'année précédente bien que certains territoires de montagne aient vu leurs tableaux sensiblement réduits.

Dans tout le département, le début de saison de chasse en battue n'a pas été favorable, très certainement à cause des températures élevées ayant rendu la vie particulièrement difficile à nos chiens ou éventuellement à cause d'une baisse des populations de sangliers... l'avenir nous le dira. En effet, à l'échelle départementale, les prélèvements ont été majoritairement réalisés à partir du mois de décembre jusqu'à la fermeture de la chasse.

Sur le plan sanitaire, nous continuons d'analyser les langues de sangliers en collaboration avec le LVD 09 pour rechercher systématiquement les larves de trichines en zone de montagne. Fin décembre 2023 un sanglier prélevé à Miglos s'est révélé positif à la trichine. On note que tous les cas détectés au fil du temps se situent tous en zone de montagne ce qui justifie la pertinence de ce suivi sanitaire sur la seule zone de montagne.

C'est pourquoi, seuls les cas obligatoires seront analysés pour la zone de plaine (cession à des tiers autres que les participants à la battue, repas de chasse, repas associatifs, vente directe sur le marché local, vente à des ateliers de traitement ou négociants) dans l'objectif de limiter les coûts importants de ce suivi sanitaire.

Afin de gérer au mieux les populations de sanglier et réduire les dégâts causés par cette espèce, nous avons travaillé cette année à la mise en place d'un plan de gestion de l'espèce à l'échelle de l'Ariège. Partant du constat que les communes qui sont le siège d'importants dégâts sont celles où l'accès aux territoires de chasse peut être compliqué par la présence d'habitations, territoires non chassés ou autres contraintes telles que routes, voies ferrées, etc, nous souhaitons autoriser la chasse en battue dans les réserves d'ACCAs deux fois par an. Cette mesure vise à ouvrir des territoires non chassés, améliorer les prélèvements dans ces derniers, décantonner les animaux qui s'y trouvent pour qu'ils soient prélevés sur des territoires de chasse ouverts. Pour bénéficier de ce plan de gestion, chaque territoire sur lequel sera pratiquée la chasse de cette espèce devra adhérer à la Fédération. Nous y reviendrons en détail tout à l'heure.

DEGATS

De manière générale, toutes les espèces d'ongulés se portent bien dans le département de l'Ariège. Il faut noter qu'elles peuvent occasionner localement des dégâts agricoles dont la Fédération et les chasseurs doivent obligatoirement assurer la gestion ainsi que le financement. Il est donc nécessaire de nuancer le bilan plutôt positif que nous avons dépeint en insistant sur le sujet des dégâts aux cultures et prairies dans le département.

Pour continuer de bénéficier du statut de gestionnaire exemplaire de ces espèces pour lesquelles nous n'observons pas de situation totalement ingérable de surpopulation comme cela peut-être le cas dans d'autres départements, il est important de chasser le plus efficacement possible jusqu'à la fin de la saison. Cela nous évitera de prêter le flanc aux espoirs de nos détracteurs qui rêvent déjà de nous remplacer par de grands prédateurs artificiellement réintroduits dans notre pays par les partisans de l'ensauvagement de nos territoires.

Pour l'année 2023-2024, les dégâts semblent maîtrisés. La régulation par la chasse ces deux dernières saisons, une bonne fructification forestière avec un été moins chaud que l'année précédente ainsi qu'une baisse du prix des denrées expliquent sans doute cette diminution.

CONTRIBUTION TERRITORIALE

Fort de ce constat favorable, j'ai donc décidé de retarder d'une année la mise en place de la contribution territoriale qui doit nous permettre de faire face à une augmentation des indemnisations des dégâts agricoles dans le département telle que nous l'avons connue en 2022-2023. L'absence d'urgence en la matière nous permet donc de mettre en place dès cette saison le plan de gestion sanglier, étape obligatoire pour que la contribution territoriale à venir dans deux ans soit la plus juste et la mieux répartie entre tous les territoires, y compris ceux qui jusqu'à présent ne participaient pas à l'effort financier collectif.

Cela me laissera également le temps de finaliser les discussions avec l'ONF pour caler définitivement sa mise en place sur les territoires domaniaux. Sachez d'ores et déjà que la Fédération n'acceptera aucune augmentation du prix des domaniaux liée à la contribution territoriale. Conscient que chacun doit faire un pas vers l'autre et après différentes rencontres nous avons obtenu l'engagement formel de la part de l'établissement que ce ne serait pas le cas. Sur cette base, les discussions peuvent donc continuer en confiance.

REMERCIEMENTS

Je tiens maintenant à remercier comme chaque année tous ceux qui œuvrent au quotidien à nos côtés et s'impliquent sans compter dans la mise en œuvre de toutes nos actions, la défense de notre chasse et de notre vision d'une ruralité tolérante mais totalement résolue à ne jamais se laisser dicter la manière dont nous devons vivre et penser. J'adresse donc mes remerciements à tous nos partenaires du monde rural : FDSEA, CDJA, Chambre d'Agriculture, Fédération pastorale, Syndicat des forestiers, CRPF, Fédération de pêche... Enfin, je remercie maintenant tous nos Présidents d'ACCA, d'AICA, de sociétés, d'associations, l'associations des louvetiers, celle des piégeurs, des gardes particuliers, les chasseurs à l'arc, les Dianes d'Ariège, la section des bécassiers, les conducteurs de chien de sang, l'AFACCC ainsi que tous nos Administrateurs de la Fédération et bénévoles engagés, et ils sont nombreux.

« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu. » Bertolt BRECHT (Dramaturge Bavarois)

Je vous remercie de votre attention.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

INTERVENTIONS TECHNIQUES

Laurent Chayron présente le résultat du tableau de chasse sanglier pour la saison écoulée et son évolution depuis 2008. Cf pages 8 et 9.

Xavier Léal, Directeur, présente les dispositions et les objectifs du Plan de Gestion Cynégétique sanglier. Ces mesures qui seront intégrées au SDGC se déclinent en deux volets :

- chasse du sanglier en battue dans les réserves d'ACCA et AICA fusion (2 actions collectives par an)
- bilan mensuel des prélèvements de sangliers obligatoire

Le Plan de Gestion Cynégétique du sanglier est approuvé à l'unanimité.

Le Président développe plusieurs points complémentaires :

Il félicite les ACCA(s) qui se sont investies dans l'opération « J'aime la nature propre » et rappelle que de façon plus générale, le soutien des ACCA(s) lui est précieux.

Il note que le monde cynégétique s'est résigné quant à la présence de l'ours. Pour ce qui est des autres grands prédateurs (loup, chacal doré...), il ne faudra pas se laisser faire.

Il évoque le texte européen sur le bien-être animal et ses inquiétudes quant aux conditions de détention et au risque encouru en cas de confrontation des chiens avec le sanglier...

INTERVENTIONS DES PERSONNALITES

Monsieur Alain NAUDY, Vice-Président du Conseil Départemental, se félicite du travail accompli par le Laboratoire Vétérinaire et de l'investissement de la Fédération dans le domaine sanitaire. 3450 langues ont été analysées pour la recherche de la trichine et 388 rates d'isards l'ont été pour le dépistage de la pestivirose. Une publication sur la pestivirose est en cours et devrait voir le jour.

Monsieur Alexandre BERMAND, Conseiller Régional, rappelle le soutien de la Région à la chasse et à la ruralité au travers de la convention pluriannuelle d'objectifs sur les thématiques biodiversité et éducation à l'environnement. Il note les excellentes relations entre le Conseil Régional et la FRC Occitanie et plus localement entre la Fédération et le PNRPA.

Monsieur Jean-Claude EMLINGER, Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, rappelle qu'une convention de partenariat a été signée entre la FDC et le CDRP. Au-delà des oppositions de façade, il existe des valeurs communes dont celles de pratiquer une passion dans la nature et d'emprunter les mêmes chemins. Il insiste sur l'importance des échanges entre les deux structures.

Monsieur Josep Maria CABANES, Président de la Fédération de chasse et de pêche d'Andorre rebondit sur intervention du Président Fernandez, en soulignant l'importance d'avoir une représentation partout, y compris au niveau européen et de ne jamais baisser la garde. Il évoque le centre d'élevage de perdrix grises qui a permis de nombreux lâchers.

Monsieur Philippe LACUBE, Président de la Chambre d'Agriculture, remercie le Président pour l'hommage rendu à Alexandra et Camille SONAC. Il note que la défense de la ruralité est un enjeu majeur et que le verdict du Tribunal de Foix a beaucoup marqué les esprits. Il rappelle que la MHE qui a touché les bovins peut atteindre aussi les cervidés. Il dit tout le soutien de la profession agricole, notamment sur la problématique de l'ours.

Madame Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, indique que ses services œuvrent aux côtés de la Fédération. Sur la prédation, la situation du Couserans est préoccupante pour le pastoralisme notamment. Elle évoque l'ourse lettone qui a été exfiltrée en Suisse après être mystérieusement arrivée en France. Une délégation d'élus a été organisée dans le Trentin sur le thème de la cohabitation avec les prédateurs. Des solutions pourraient être transposables chez nous pour préserver l'espèce tout en protégeant les activités humaines. Elle se félicite des actions de communication conduites par la FNC face aux postures idéologiques.

Madame Martine FROGER, Député de l'Ariège, souligne que la chasse est bien ancrée dans la ruralité, le tissu associatif et le monde économique. Elle remplit à ce titre une mission d'intérêt général et doit être reconnue comme telle. Elle sera particulièrement attentive aux textes relatifs au bien-être animal.

Monsieur Jean-Jacques MICHAU, Sénateur de l'Ariège, est persuadé que pour la chasse l'enjeu est de bien se faire connaitre car beaucoup de concitoyens ignorent tout de cette activité. En tant que Vice-Président du groupe chasse au Sénat, il est très attentif aux préoccupations du monde cynégétique.

Monsieur Laurent PANIFOUS, Député de l'Ariège, félicite le Président pour sa capacité à fédérer et à réunir autant de monde. Il a pris la mesure de la qualité des interventions présentées. Pour lui, la défense de la ruralité est un enjeu essentiel face à la méconnaissance du monde urbain et à l'expression des minorités bloquantes.

Monsieur Simon BERTOUX, Préfet de l'Ariège: "Ça a été dit plusieurs fois en ce qui concerne l'activité chasse à laquelle nous sommes tous extrêmement attachés, il s'agît d'une mission d'écologie et de service public, c'est important de l'affirmer, comme c'est important de vous dire que l'Etat porte cette vision là" de la chasse.

"Pour nous, pour l'Etat, il est clair qu'il n'y a pas de concessions possibles sur le partage des usages en montagne ou sur l'usage du territoire rural" [En référence à la théorie du réensauvagement]. « La chasse y a sa place et les seules limitations qui peuvent être appliquées aux activités de chasse, mis à part les réserves dont nous avons parlé tout à l'heure" [en référence aux réserves de chasse d'ACCA] sont liées à "l'état objectif de la conservation des espèces" dont "vous êtes les meilleurs" [...] pour "apporter la preuve avec vos techniciens, avec les chasseurs que vous savez nous dire l'état des différentes espèces et les marges que nous avons, c'est quelque chose que nous prenons en compte".

Remise des récompenses

Mr André LANNES Président de l'AlCA de Mérens L'Hospitalet, absent, recevra une médaille d'or.
Mr Philippe SOUEIX, Président de l'ACCA de Lescure, reçoit une médaille d'argent

Mr Jean BOULBES, Président de l'Amicale des chasseurs de sangliers de Léran Belloc, absent, recevra une médaille de bronze